

Lettre

de

L'AGENDA RURAL

Jura

Edition n°1 - Avril 2021

« Le 20 septembre 2019, le Premier ministre présentait l'*Agenda rural*, un plan d'action interministériel en faveur des territoires ruraux. L'*Agenda rural*, ce sont 181 mesures qui concernent l'ensemble des champs des politiques publiques, et s'articulent autour de quatre priorités : faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique, renforcer l'attractivité des territoires ruraux, améliorer la vie quotidienne des habitants et appuyer les élus locaux dans leur action.

La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales constituent une opportunité autant qu'un défi pour les territoires ruraux : les difficultés liées à l'enclavement et à l'accès aux services sont rendues plus aiguës, notamment en matière de santé et de numérique, tandis que l'attractivité de la ruralité se renforce sensiblement.

Dans le Jura, 7 axes prioritaires ont été identifiés en concertation avec les élus des territoires ruraux du Jura, sous la coordination de Virginie Martinez, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Claude, référente à la ruralité dans le département. Elles sont autant d'enjeux qu'il nous faut relever collectivement, par l'application de mesures concrètes : faire des territoires ruraux des économies dynamiques et durables, faciliter l'accès aux services publics et de santé, rapprocher le numérique de tous les citoyens, accompagner les élus ruraux dans la revitalisation de leurs territoires, promouvoir la jeunesse, renforcer les mobilités, ou encore la vie culturelle et sportive des territoires ruraux.

Cette lettre de l'*Agenda rural* a pour ambition de vous informer, régulièrement et concrètement, sur le déploiement de ces mesures dans le Jura, sur leur impact et leur appropriation par les citoyens, et sur les nouvelles opportunités qui s'offrent à vous dans le cadre de l'*Agenda rural*.

Je vous en souhaite une excellente lecture. »

David Philot, Préfet du Jura
le 26 avril 2021



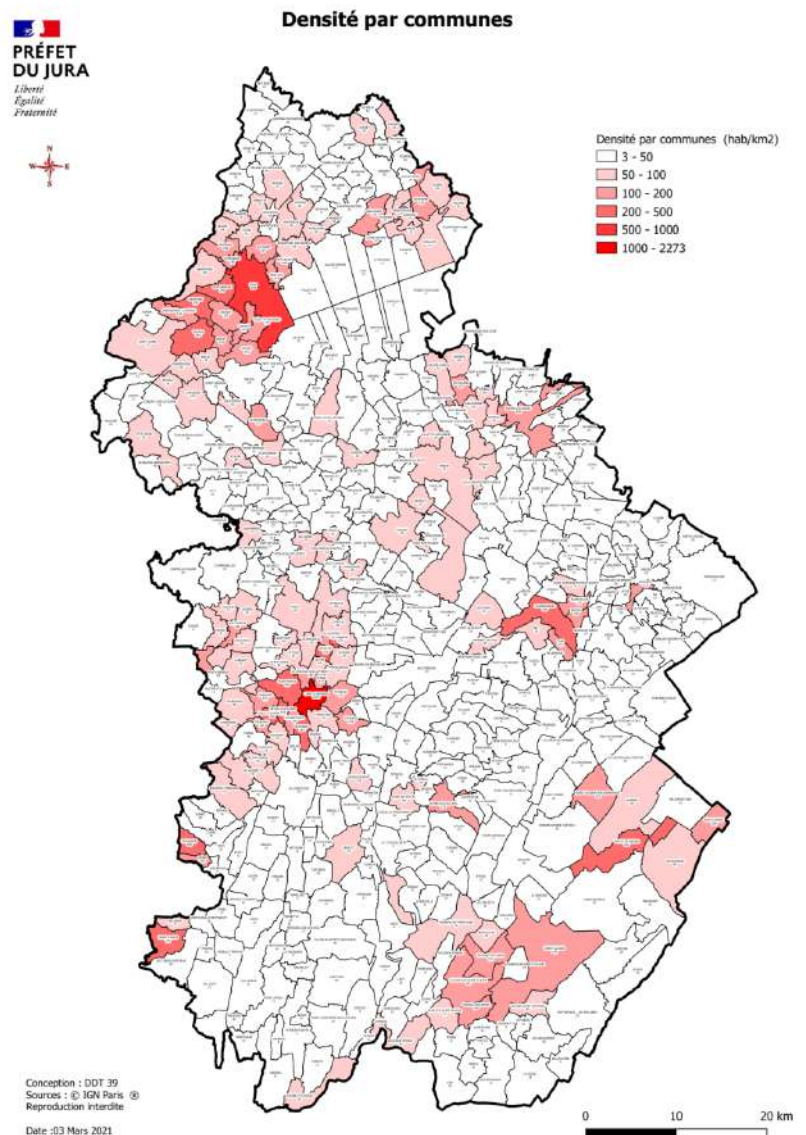
UNE NOUVELLE DÉFINITION DE LA RURALITÉ

La définition de la ruralité est essentielle à la reconnaissance des territoires ruraux dans la mise en œuvre et l'adaptation des politiques publiques. La nouvelle définition proposée lors du deuxième comité interministériel aux ruralités du 14 novembre 2020, basée sur une approche par les densités, redonne une réelle visibilité à la ruralité.

Les territoires ruraux n'étaient auparavant définis que par leur caractère non urbain.

La nouvelle définition de la ruralité s'attache au critère de la densité de la population, pour mieux rendre compte de la diversité des territoires. Ainsi, sont désormais considérées comme rurales les communes peu denses et très peu denses selon la grille communale de densité de l'INSEE (en blanc et rose pâle sur la carte).

Dans le Jura en 2021, cette nouvelle définition concerne 469 communes sur les 494 communes que compte le département.



Les territoires ruraux représentent donc 171 209 habitants sur 260 188, soit 2/3 de la population du département.

ETAT DES LIEUX DU DÉPLOIEMENT DES FRANCE SERVICES : DÉJÀ 14 FRANCE SERVICES LABELLIÉES DANS LE JURA !

Le 15 mars, monsieur Joël Giraud, Secrétaire d'Etat chargé de la ruralité, a inauguré la structure « France Services » à Poligny en présence de monsieur le Préfet David Philot et des élus du territoire. L'occasion de revenir sur ce nouveau réseau, qui vise l'accès à un service public de proximité de qualité pour tous les citoyens.

Qu'est-ce qu'une France Service ?

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale.

La création du réseau France Services poursuit trois objectifs : améliorer l'accessibilité des services publics, simplifier les démarches administratives et renforcer la qualité du service rendu aux usagers.

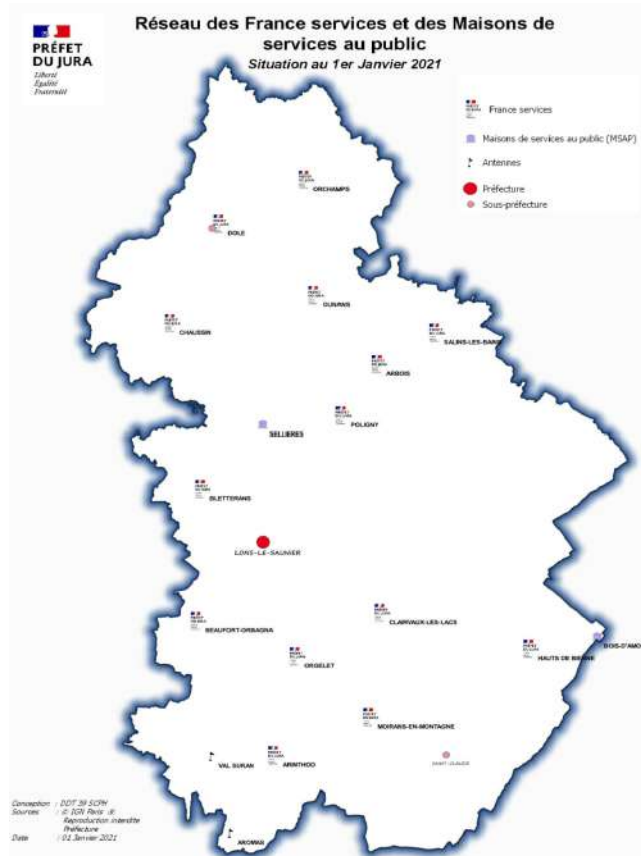
Le label France Services permet aux usagers de trouver dans chaque guichet polyvalent, un socle minimum de services garantis et un accueil identique par des agents formés. A terme, chaque citoyen doit se trouver à moins de 30 minutes d'un Espace France Services.

Les services traités dans un espace France Service sont l'orientation vers le bon interlocuteur, l'information sur des droits et des prestations, l'accompagnement pour une démarche en ligne, l'aide personnalisée à la constitution de dossiers administratifs (retraite, santé, famille, emploi) ou au renouvellement des papiers d'identité, l'accès en libre-service au matériel nécessaire pour réaliser ses démarches.

Ces services sont gratuits et la confidentialité en est garantie.

Une appropriation grandissante par les usagers

Les chiffres des France Services pour l'année 2020 témoignent d'une appropriation et d'une satisfaction grandissante par les citoyens : 14 177 demandes ont été traitées, pour un taux de satisfaction de 78%, et 75% des démarches ont été effectuées en présentiel.



Quatorze France Services labellisées dans le Jura

Les services de l'État accompagnent la labellisation des MSAP existantes et travaillent en lien avec les élus pour leurs projets de création.

L'Etat soutient par ailleurs chaque structure à hauteur de 30 000€ par an.

Au 1^{er} janvier 2021, 14 Espaces France Services sont labellisés dans le département, dont 10 anciennes MSAP (Ounans, Salins-les-Bains, Arbois, Beaufort, Arinthod, Orchamps, Chaussin, Orgelet, Bletterans, Hauts de Bienne) et 4 créations (Poligny, Clairvaux-les-Lacs, Dole (QPV), Moirans-en-Montagne).

Le dynamisme des porteurs jurassiens va permettre d'étoffer le maillage actuel du territoire : l'objectif départemental est de 24 France Services au 31 décembre 2022 (2700 au niveau national).

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

LES CONVENTIONS D'ADHÉSION SONT EN COURS DE SIGNATURE POUR LES 7 COMMUNES CONCERNÉES DANS LE JURA

Point sur le programme Petites Villes de Demain, alors que la signature des conventions d'adhésion est en cours pour les 7 communes retenues dans le Jura.

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme s'adresse aux villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralités telles que définies par l'INSEE. Il donne aux élus de ces communes les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Dans le cadre de ce programme, sept communes jurassiennes situées sur quatre communautés de communes différentes ont été retenues : Arbois, Poligny et Salins-les-Bains (Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura), Moirans-en-Montagne et Arinthod (Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté), Hauts de Bienne (Communauté de communes Haut Jura Arcade Communauté), et Saint-Claude (Communauté de communes Haut Jura Saint Claude).

L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux, régionaux et départementaux, en soutien des projets de territoire conçus et portés par les communes et les intercommunalités.



Elle s'organise autour de 3 piliers :

- 1) Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises externes
- 2) Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.
- 3) L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.



Signature de conventions PVD à l'occasion de la visite de M. Joël GIRAUD, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité. - Arinthod, le 15 mars 2021

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

La transition écologique dans les territoires, une opportunité pour l'attractivité des petites villes

Petites villes de demain : un soutien cousu main pour 1000 communes françaises


Petites villes
à demain

Une commune intégrée dans son territoire

Prendre soin, respecter et valoriser le patrimoine

Une commune où grandir, bien vivre et vieillir en bonne santé

Des élus accompagnés pour mener leur projet

Un accès facile aux démarches de la vie quotidienne

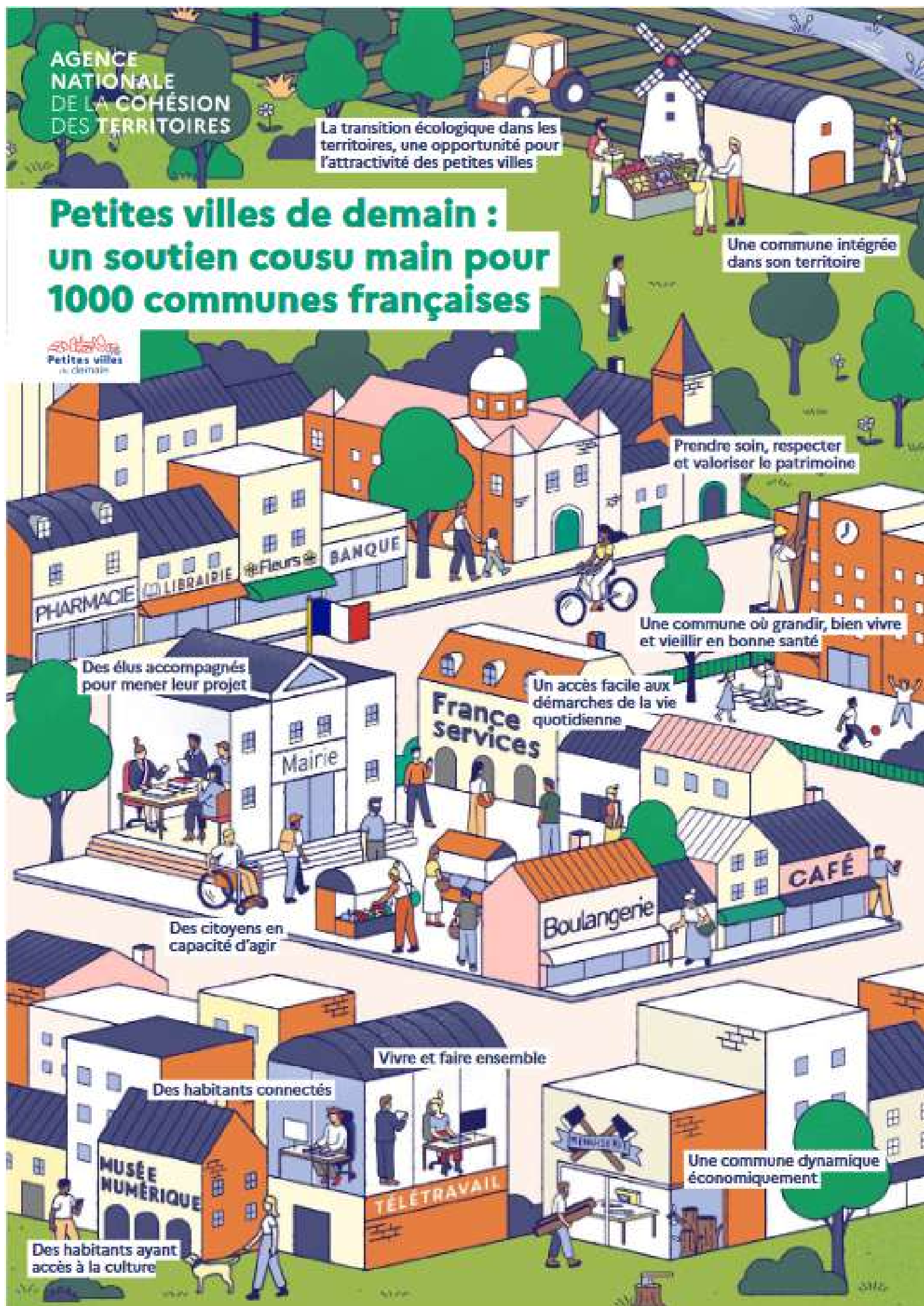
Des citoyens en capacité d'agir

Vivre et faire ensemble

Des habitants connectés

Une commune dynamique économiquement

Des habitants ayant accès à la culture



INAUGURATION DU PYLÔNE DE ROGNA

UN PAS DE PLUS VERS LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le 25 mars 2021, a été inauguré le site de couverture 4G – 4 Opérateurs à Rogna en présence des élus du territoire et de Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Claude.

Depuis 2018 avec le lancement du New Deal Mobile, l'Etat fait de la résorption des zones blanches une priorité de son action dans les territoires. Cette priorité de déploiement rapide de la couverture mobile est rappelée avec force dans l'Agenda rural, dont elle est l'une des mesures clefs.

Dans le Jura, les résultats atteints sont positifs, grâce à la mobilisation collective de tous les acteurs. Depuis 2018, 57 communes ont signalé des difficultés de couverture sur la plateforme France Mobile, 6 pylônes 4G ont été mis en service, 13 sites sont en cours de réalisation et 8 sites supplémentaires ont été priorisés par l'équipe-projet en charge du sujet pour 2021.

L'inauguration du pylône de Rogna témoigne du chemin parcouru. Il est le résultat d'un travail partenarial entre les élus, les opérateurs et les services de l'Etat déterminés à faire aboutir ce projet d'intérêt général, d'autant plus essentiel en période de crise sanitaire.

La mise en service de ce pylône n'est qu'une étape vers une couverture totale du territoire.

N'hésitez pas à contacter l'équipe projet en cas de questions et/ou de difficultés (isabelle.voisin@jura.gouv.fr).

L'identification des difficultés d'accès au réseau est l'affaire de tous : des maires, parce qu'ils connaissent parfaitement leur territoire, et des citoyens.

L'application participative Tadurezo permet de cartographier précisément la qualité de la couverture téléphonique.

[Liens de téléchargement de l'application Tadurézo](#)

<https://apps.apple.com/fr/app/tadurezo-bfc/id1532422807>

<https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.qosi.bfc>



Inauguration le 25 mars 2021 du Pylône de Rogna à Vulvoz, en présence des élus du territoire et de Madame Martinez, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Claude

Vous voulez améliorer la couverture réseau de votre région ?
Téléchargez l'application
TADURÉZO
Téléchargez sur l'App Store | Téléchargez sur Google Play

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
BANQUE des TERRITOIRES

QU'EST CE QU'UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL ?

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines.



Une première collectivité lauréate de l'Appel à Projets « Émergence des PAT » du Plan de relance !

Trois questions à monsieur Dominique Bonnet, président de la Communauté de communes d'Arbois Poligny Salins – Cœur du Jura et Maire de Poligny.

Pourquoi avez-vous décidé de développer un PAT ?

La culture d'un travail alimentaire date de plusieurs années sur notre territoire. Il nous a donc paru tout à fait naturel de prétendre à la labellisation de ce PAT. A travers ce projet, nous souhaitons augmenter la qualité des produits du territoire, diversifier nos cultures, tout en demeurant pragmatiques sur les limites qu'elles peuvent rencontrer et sans porter atteinte à nos deux filières de renommée, le Comté et les Vins. Nous sommes pour cela aidés par la Chambre d'agriculture, les différents acteurs locaux et les services de l'Etat.

Quel est l'objectif de votre PAT ?

Nous nous sommes engagés dans la mise en place d'un PAT à trois volets – social, économique et environnemental – dont l'objectif était de développer les acquis de notre territoire. La Communauté de communes dispose d'un certain nombre d'acteurs de circuits courts : AMAP, producteurs de légumes bio, une filière comté et des fruitières qui sont par leur nature en circuit court ; notre secteur comprend aussi certains acteurs de la restauration collective, très engagés pour offrir aux collégiens des repas équilibrés avec une quasi-totalité de circuit court et d'alimentation biologique. L'enjeu dans la mise en place de ce PAT est donc de conforter les acteurs existants, d'une part, et d'en développer de nouveaux, d'autre part.

Quelles sont les actions en cours ou à venir dans le cadre du PAT nouvellement labellisé ?

De nombreuses actions sont prévues dans plusieurs domaines.

Tout d'abord, nous travaillons sur la question foncière avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture. Nous sommes ouverts à des transactions, et en phase d'acquisition d'un certain nombre de terres pour y installer des maraîchers.

En termes de production et de distribution, nous sommes en train de développer ou faire revivre plusieurs acteurs. Nous soutenons dans le cadre du PAT un acteur important positionné sur notre territoire, Juralliance, qui regroupe tous les partenaires des acteurs sociaux, d'insertion et d'inclusion. Nous avons avec cet acteur un projet de création de cuisine en circuit court à Arbois, qui est voué à être intégré dans le PAT. Nous soutenons d'autres acteurs locaux tels que Comm'une épicerie à Salins-les-Bains, épicerie coopérative qui ouvre ses portes le 1^{er} juin, et nous travaillons aussi avec l'association Solidarité Paysans, acteur dans la réinsertion sociale agricole. Nous aimerions également faire revivre les marchés locaux de Salins.

Pour recueillir l'opinion de la population quant à la thématique alimentaire, nous soutenons le Forum Ouvert de l'alimentation, ouvert au grand public, organisé par plusieurs associations le 12 juin à Mesnay. Nous prévoyons également de sonder notre population avec une enquête en ligne puis d'aller à sa rencontre pour compléter avec des données sur le terrain.

Enfin, en termes d'organisation à l'échelle du département, nous aimerions rapidement organiser une rencontre entre PAT, afin de favoriser la concertation et créer des synergies entre les territoires et les projets.

UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS RURALES LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA)

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a annoncé le lancement du volontariat territorial en administration (VTA) le 14 avril 2021. Contrat de mission pour les jeunes diplômés, ce dispositif permet d'apporter un soutien aux territoires ruraux en matière de développement et d'ingénierie.

Alors que la crise sanitaire rend difficile la recherche d'un premier emploi, le nouveau dispositif du VTA permet aux collectivités rurales de **bénéficier des compétences de jeunes diplômés. Il s'agit un contrat de travail à durée déterminée de 12 à 18 mois** (et au moins 75% d'un temps plein), **au service de l'ingénierie de leurs projets.**

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans diplômés d'un Bac+2 minimum (en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics ou développement territorial, par exemple).

La personne recrutée peut être chargée de différentes missions, notamment : la réalisation d'un plan stratégique d'investissement pluriannuel ; la réalisation d'un projet de territoire, en particulier dans le cadre de l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ; le soutien au déploiement des programmes de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ; la préparation des dossiers de subvention ; la réalisation d'une veille juridique et financière.

Sont éligibles les communes ou EPCI ruraux, ainsi que les PETR s'ils participent à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

L'État aidera la collectivité territoriale à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 euros. Une première période de recrutement est ouverte du 1er avril au 30 juillet.

Les collectivités territoriales sont invitées à envoyer leurs propositions de fiche de poste à leur préfecture de département (le délégué territorial de l'ANCT) ainsi qu'à l'adresse nationale vta@anct.gouv.fr pour validation et publication sur la plateforme nationale.

